

## **Scolarisation élève avec une déficience visuelle grave ou en cécité totale à l'école primaire, le collège et le lycée**

L'enfant déficient visuel doit avoir accès à tous les domaines d'activité et aux apprentissages de sa classe d'âge.

Pour tout élève, l'entrée à la maternelle, en primaire, au collège ou au lycée (ainsi que les débuts à l'université) constitue chaque fois « un grand passage », par les changements d'habitudes, de lieux souvent de plus en plus vastes et de plus en plus anonymes. Il est donc important de préparer ces changements d'établissement en prévoyant à l'avance les aménagements et compensations humains, matériels et pédagogiques.

**Il est important** que les contenus des programmes et des techniques de compensation, le braille en tout premier lieu, soient bien maîtrisés avant l'arrivée dans le secondaire. Il ne faut pas modifier les aides apportées à l'enfant à l'entrée en 6<sup>ème</sup> ou 2<sup>nde</sup> (le changement de matériel informatique doit être prévu au CM2 par exemple afin que l'élève ait le temps de s'y habituer).

**S'il a juste été diagnostiqué pour un trouble visuel** par un ophtalmologiste ou un orthoptiste, il est possible de demander des examens plus approfondis dans un centre spécialisé :

Dans le sud du département, le CTRDV de Villeurbanne (Centre Technique Régional pour la Déficience Visuelle): 150 rue du 4 août 1789, 69100, Villeurbanne (04 37 43 38 28) [ctrdv@lespep69.org](mailto:ctrdv@lespep69.org)

Dans le nord du département, le CRDV (Centre de Réadaptation Déficiants Visuels) - 30 rue Sainte Rose 63000 CLERMONT FERRAND (04 73 31 80 00) [www.crdv.org](http://www.crdv.org) avec une antenne au **COTEAU** – 87 Avenue de la Libération 42120 LE COTEAU

### **La transition se prépare au sein du nouvel établissement par l'organisation:**

**D'une visite de l'établissement** (couloirs, toilettes, salle de classe, restauration, cour de récréation, préau, gymnase, CDI, vie scolaire) qui devra permettre à l'élève d'appréhender les différents lieux. La visite devra se faire en deux temps : hors temps scolaire et pendant la journée pour que l'élève soit sensibilisé à l'atmosphère de l'établissement. Il devra être accompagné par les parents, l'AESH ou l'instructeur en locomotion.

**D'une ESS en juin** (avant l'entrée en primaire, au collège ou au lycée) pour lister les besoins d'aménagements et d'adaptations :

- Réfléchir, si l'élève a beaucoup de matériel (loupe électronique, ordinateur, imprimante, embosseuse,...), à la possibilité qu'une salle soit réservée pour toute la classe afin que ce soit les professeurs qui se déplacent et non l'inverse (sauf pour des activités nécessitant une classe spéciale comme pour les sciences expérimentales).
- Informer sur l'aménagement des documents, le choix des outils. Si ordinateur, privilégier un lieu où il pourra le déposer pour le charger.
- Définir les conditions de passage des évaluations (tiers temps, réduction du nombre d'exercices ou de documents, notation adaptée, salle à part, ...).
- Insister sur la tolérance dans le rendu des exercices et devoirs (qualité de l'écriture, accepter que ce soit fait sur ordinateur, tolérance dans la précision du geste).
- Réfléchir aux adaptations dans certains cours plus spécifiques (sciences expérimentales, physique-chimie, art plastique, EPS).
- Si cécité totale ou malvoyance importante, marquer au sol les marches d'escalier, agrandir les chiffres sur les portes et/ou les indiquer en braille.
- Proposer que l'élève soit scolarisé avec des camarades déjà tuteurs dans sa classe de CM2.
- Faire le lien avec le service de soins (SAAAS)

### **D'une définition des interventions de l'AESH**

La présence de l'AESH, dès les premiers jours de fréquentation, est à privilégier. Elle devra :

- **Guider** les déplacements et les actions,
- **Décrire** l'environnement et ses fonctionnalités,
- **Mettre en contact** l'élève avec ses camarades,
- **Inciter** peu à peu à découvrir l'espace proche, à trouver des repères stables et à y gagner en autonomie.
- **Remplir les missions** liées à la déficience visuelle de l'élève (s'appuyer sur le GEVASCO et les missions réalisées par l'AESH).

Selon l'âge de l'élève, il faudra être vigilant quant à la perception par lui-même et/ou ses camarades des techniques ou aides spécifiques proposées, certaines pouvant être vécues comme stigmatisantes.

### **Enseignement :**

Les apprentissages fondamentaux (lire, écrire, compter) sont à concevoir en tenant compte d'adaptations spécifiques qui vont de l'utilisation d'une loupe, à l'apprentissage et à l'utilisation du braille. Il ne sera pas demandé à l'enseignant de maîtriser les techniques ou les spécificités de ces outils. Par contre, il devra rendre accessible à l'élève l'ensemble des activités proposées, par tous les moyens possibles, techniques, matériels et humains.

Toutes les disciplines enseignées doivent faire l'objet d'une réflexion approfondie pour permettre les apprentissages malgré des modalités d'accès différentes (documents agrandis, simplifiés, en relief, visualisation des obstacles en EPS par exemple). Cela concerne aussi les évaluations, à adapter dans leur présentation et en tenant compte du temps nécessaire pour les effectuer, qui est souvent plus long que pour un autre élève.

Si les documents sont à transcrire (en braille, en relief) par un centre spécialisé, il est important que les transpositeurs les aient bien en amont du travail en classe ou de l'évaluation.

Il est donc important de privilégier :

- l'aide des partenaires spécialisés (Service de soins : SAAAS, Professeur Ressource Troubles Visuels, enseignant référent),
- un dialogue avec l'élève ( en particulier à l'adolescence) qui peut suggérer des solutions adéquates,

### **Particularités de l'adolescent :**

A l'adolescence, la déficience visuelle, qu'elle soit récente ou non, est de nouveau questionnée par le jeune, parfois douloureusement. D'autant que dans certaines pathologies, la déficience visuelle s'aggrave jusqu'à nécessiter des changements importants dans les adaptations techniques et dans les projets de vie.

A l'inverse, l'adolescence, par le jeu des identifications, défis, vérifications et mises en situation qu'elle entraîne, peut amener le jeune à découvrir par lui-même des domaines d'efficacité, d'autonomie et d'intérêt insoupçonnés au cours de l'enfance. Il va alors s'approprier son handicap en essayant de définir les limites fonctionnelles que ce dernier lui impose et, à l'intérieur de ces limites, les domaines de compétence sur lesquels il va s'appuyer pour affirmer son identité nouvelle.

Il conviendra donc d'être attentif au bien-être de l'élève dans l'établissement.

